

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

Vergnet S.A. (VSA)
Société anonyme au capital de 2.434.064,68 euros
Siège social : 12, rue des Châtaigniers – 45140 Ormes
348 134 040 R.C.S. Orléans
(la « Société »)

Avis rectificatif à l'avis préalable de réunion valant avis de convocation d'une assemblée générale extraordinaire publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) n°98 du 17 août 2022

Suite à erreur matérielle, au paragraphe du point **V. Questions écrites au Conseil d'Administration**, il convient de lire :

« V. Questions écrites au Conseil d'administration

A compter de cette date et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le jeudi 15 septembre 2022, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions des articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : Monsieur Cyril Courtonne, Président du Conseil d'administration : cyril@cyana.io ou par fax au +33(0)2 38 52 35 83. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. »

au lieu de :

« V. Questions écrites au Conseil d'administration

A compter de cette date et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 16 septembre 2022, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions des articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : Monsieur Cyril Courtonne, Président du Conseil d'administration : cyril@cyana.io ou par fax au +33(0)2 38 52 35 83. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. »

Le reste de l'avis préalable de réunion valant avis de convocation demeure inchangé.

Le Conseil d'administration.